

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 4 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe un certain équilibre sur le bail cessible entre les bailleurs et les preneurs, il convient de ne pas revenir dessus.